



Communiqué de presse

Février 2022

Voile : une régate IRC en rade de Toulon

L'Association Nautique de Saint-Mandrier (ANSM) annonce la création d'une nouvelle régate IRC en Méditerranée : **La Mandréenne**. La première édition se tiendra les **samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022** au départ de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Cette initiative a reçu le soutien de la FFV (Fédération française de Voile - Ligue Sud) et de l'UNCL (Union Nationale de la Course au Large).

Notre ambition : faire de cette nouvelle épreuve **un rendez-vous récurrent de la voile sportive en Méditerranée**, à l'instar de célèbres régates comme la SNIM et la Massilia en rade de Marseille, la Porquerolle's Race, ou encore la Giraglia.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes à tous les compétiteurs toutes classes IRC sur le site internet de l'ANSM www.ansmvar.fr



Qu'est-ce que l'IRC ?

L'IRC est une **règle de jauge internationale** qui permet à différents types de bateaux à voile de s'affronter en course équitablement. Un coefficient de handicap ou rating, basé sur les mesures physiques du bateau (longueur, poids, voiles, etc.), est attribué à chaque bateau. Le temps de parcours réel de chaque bateau est multiplié après l'arrivée par un correcteur de temps ou TCC, issu de ce rating, pour arriver au temps corrigé qui désigne le vainqueur de la régata.

S'adressant à tous types de voiliers, l'IRC est une règle simple, équitable et populaire.

Programme nautique et festif

La réputation de convivialité de l'ANSM n'étant plus à faire dans la rade, soyons certains que skippers et équipiers seront royalement accueillis par tous les bénévoles mobilisés pour l'occasion, en particulier lors de la **soirée des équipages** le samedi soir et de la remise des prix généreusement dotés autour d'un buffet le dimanche.

Côté sportif, **parcours tactiques et côtiers** alterneront sur ces deux journées de course qui verront s'affronter les meilleurs équipages de la région.

L'ANSM remercie la CCI du Var-Ports de Toulon, la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée et la Ville de Saint-Mandrier de leur fidélité et leur soutien dans l'organisation de cet événement nautique.

À propos de l'ANSM

L'Association Nautique de Saint-Mandrier, forte de ses plus de 300 adhérents, est classée par la FFV en 2021 1^{er} club départemental en classe « habitables », 4^e en régional et 32^e en national (près de 50 places gagnées en 5 ans !). L'ANSM anime grâce à sa forte participation le Challenge des clubs de voile de l'aire toulonnaise (CVAT) avec des podiums réguliers, et ses membres participent avec succès à des régates plus lointaines.

Outre l'activité régata, l'ANSM propose à ses adhérents des croisières en flottille, des sorties nautiques, des formations. Des animations et des actions bénévoles autour des thèmes de la protection de la nature sont également organisées (nettoyage des plages, sensibilisation aux gestes écologiques en mer...), pour contribuer à protéger et valoriser l'élément qui nous rassemble tous : la Mer ! À souligner : l'ANSM est un club qui se féminise, avec plus de 35% de licenciées !

Site internet : www.ansmvar.fr

Contact

Sophie Grison, Communication

ansmvar@gmail.com

06 83 76 93 09